



VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal du 08 juin 2026

N° DEL2026/06-0167

L'an deux mille vingt-six le huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Maire.

Date de la convocation : mercredi 03 juin 2026

Présents :

Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHE, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Priscillia GARCIA, Quentin MOURONVAL, Margaux FRITSCH, Valérie FAVRE, Catherine BLAIN, Jean-Noël CAPDEVILLE, Philippe FRANÇOIS, Isabelle COLAS-JALABERT, Jean DUPOUY, Charles BROSSILLON, Corinne CAPDEVILLE, Paul CALLADO, Soraya SENSOU, Abderrazak ABOU EL FADEL, Marie-Christine HARAMBAT, Jean-Jacques GOURDON, Hicham LAMSIKA, Delphine LEBLANC, Jean-Philippe GORI, Isabelle POIRIER, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Alexia SALDUCCI, Thibault LEMAIRE

Excusés avec procuration :

Yann BRETHOUS a donné pouvoir à Stéphanie MOREAU ; Morgane BAILLET a donné pouvoir à Marie-Laure LAFARGUE ; Julie PUYSEGUER a donné pouvoir à Philippe FRANÇOIS ; Nicolas LEREGLE a donné pouvoir à Thibault LEMAIRE

Secrétaire de séance : Valérie FAVRE

Nombre de membres en exercice	39
<u>Présents</u>	<u>35</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>4</u>
<u>Votants</u>	<u>39</u>

APPROBATION DE LA CONVENTION 2026 AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF FESTIVAL ARTE FLAMENCO.

Rapporteur : Salima SENSOU

Dans le cadre de sa politique de soutien aux évènements culturels qui contribuent au rayonnement et l'attractivité de la commune, la Ville de Mont de Marsan est partenaire du festival Arte Flamenco soutenu par le conseil départemental des Landes et organisé par l'établissement public à caractère administratif Festival Arte Flamenco.

A l'occasion de la 37^{ème} édition du festival qui se tiendra du 30 juin au 4 juillet 2026, la ville de Mont de Marsan accompagnera l'organisation de l'évènement par la mise à disposition de lieux et de personnel et par l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 000 € (90 000 € en 2025).

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver la convention jointe en annexe pour formaliser les modalités de ce partenariat et autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission "culture, patrimoine et vie associative" consultée par mail le 21 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre le partenariat engagé avec l'établissement public à caractère administratif Festival Arte Flamenco pour l'organisation de la 37^{ème} édition du festival,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – APPROUVER les termes de la convention Festival Arte Flamenco 2026,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

**Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de Mont
de Marsan 1**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».